

Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2017\_261**

L'an deux mille dix sept, le douze octobre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALIXAN, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 06/10/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 82 - votants : 106

**OBJET** : BUDGET ANNEXE SERVICE MUTUALISÉ INFORMATIQUE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**PRESENTS :**

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, VIAL Elisabeth, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, FRECENON Béatrice, ROLLAND Christian, AUDIBERT Geneviève, COLLIGNON Bernard, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROU Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, QUET Dominique, BARTHELON Bernard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, BRARD Lionel, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MOUNIER Françoise, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VEYRET Pierre-Jean

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame FRECENON Béatrice  
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène  
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard  
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur DUC Bernard  
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur LABRIET Gérard  
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard  
Monsieur BRUNET Bernard a donné pouvoir à monsieur MEURILLON Jean  
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur BARTHELON Bernard  
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine  
Madame BROUSSE-TCHEKEMIAN Nathalie a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe  
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine  
Madame THORAVAL Marie-Hélène a donné pouvoir à monsieur ROBERT David  
Monsieur TROUILLER Luc a donné pouvoir à madame COLLOREDO BERTRAND Magda  
Monsieur LUNEL Gérard a donné pouvoir à monsieur CARDI Jean-Pierre  
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc  
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PAULET Cécile  
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule  
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique

La décision modificative est équilibrée en section de **fonctionnement** à hauteur de 131 596,00 €. Il s'agit d'une augmentation des crédits afin d'avoir une estimation au plus juste des dépenses sur l'année 2017.

La décision modificative est équilibrée en section d'**investissement** à hauteur de - 130 426,64 €.

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont dues à une diminution aux chapitres 21 et 20 en raison d'une estimation au plus juste des avancements des différents travaux.

		Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	6262 - Frais de télécommunications	131 596,00 €	
	70872 - par les budgets annexes et les régies municipales		18 740,00 €
	70873 - par les C.C.A.S.		23 869,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70875 - par les communes membres du GFP		40 661,00 €
	70876 - par le GFP de rattachement		33 814,00 €
	70878 - par d'autres redevables		14 512,00 €
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>131 596,00 €</b>	<b>131 596,00 €</b>

		Dépenses	Recettes
204 - Subventions d'équipement versées	2041511 - Biens mobiliers, matériel et études	33 919,36 €	
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	- 51 578,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	21533 - Réseaux câblés	- 112 768,00 €	
	13141 - Communes membres du GFP		- 134 256,94 €
13 - Subventions d'investissement	13151 - GFP de rattachement		- 135 906,80 €
	1318 - Autres		139 737,10 €
<b>Section d'Investissement</b>		<b>- 130 426,64 €</b>	<b>- 130 426,64 €</b>

Le Conseil communautaire à :

- Contre : ..... 0 voix
- Abstention : ..... 5 voix
- Pour : ..... 101 voix

DECIDE :

- **d'adopter** la décision modificative n°1 du budget annexe Service mutualisé informatique 2017 tel que joint à la présente :
  - au titre du fonctionnement : 131 596,00 €,
  - au titre de l'investissement : - 130 426,64 €,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 19 octobre 2017  
Le Président,  
Par délégation,  
Emmanuelle CHAMBARD  
Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo  
Rovaltain - Avenue de la gare  
BP 10388  
26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.